

République française

Département de l'Hérault

Commune  **de Rosis**

Séance du 12 Avril 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mme Sandrine LECLERCQ – Mme Arlette ARAGON

Membre (s) absent(s) excusé(s): – M. René MAGNALDI (Pouvoir Daniel Bourdon) - Mlle Nathalie MENDES - M. Eric NAUTRE.

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ.

ORDRE DU JOUR

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DELIB)
2. COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL
3. REVISION DES 3 TAXES LOCALES –Habitation - Foncier Bâti - Foncier Non Bâti
4. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2010
5. COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DU CCAS
6. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2010 - CCAS
7. COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DE L'EAU POTABLE
8. REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
9. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2010
10. FONDATION DU PATRIMOINE - OUVERTURE D'UNE SOUSCRIPTION EGLISE DE DOUCH
11. ANDABRE - ACQUISITION D'UNE HABITATION AU HAMEAU DE LA COMBE
12. A D S L - WIFIMAX - INFO SUR LE DEPLOIEMENT DE NUM'HERAULT
13. LE CROS – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNAUX
14. TRAVAUX DE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
15. DOUCH – OUVERTURE MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX
16. MADALE – LITIGE DE PROPRIETE
17. CCMHL – DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
18. S .MIXTE D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE –TRANSF.DECOMPETENCE
19. ANDABRE – PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRIFICAT.RURALE
20. REACTUALISATION DU SITE INTERNET COMMUNAL
21. GITES DE France - DEMANDE D'AGREMENT
22. LE POINT SUR LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délib)

Le maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **BP 2010**, l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales, extra communales et d'intérêt communal, qui animent et favorisent la vie sociale de notre commune.

- **Associations communales :**

- **Comité des fêtes :** Cours/Compeyre - Andabre –
- **Clubs** 3^{ème} âge Andabre - de l'Avenir –**Assoc.** Couleurs du Caroux - **Assoc.** Mousses et Lichens du Ht Assoc. Languedoc - **Assoc.** Haut Cantons Darts Club – **Assoc.** Sauvegarde de l'église de Douch- **Assoc.** Spéléo Passepartrou – Infotourisme Rosis= **153 €**

- **Associations extra communales :**

- Association culture et tradition « **estive d'oc** » = **153€**
- Sapeurs Pompiers : -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**
- CAB Bédarieux = **46 €**
- **Gaule Minière** (*En ce qui concerne l'attribution d'une subvention à cette association, compte tenu du contentieux qui nous oppose à la Fédération de la pêche, qui vient d'infliger au SIVU d'assainissement Bouissou Mare, une amende de 300€ pour une pollution dans la rivière Mare, qui a d'ailleurs été rapidement traitée. La Fédération de la pêche souhaite attribuer à cette association, le montant de cette amende.*

S'il est fait application de cette pénalité, il propose à l'instar de la commune voisine de St Génies de Varensal, de sursoir à l'attribution de cette subvention à cette association).

Il demande que ces propositions d'attributions soient examinées et de préciser que ces aides seront attribuées, sous réserve qu'elles en fassent la demande au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie.

Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Vote du conseil :

Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire ainsi que celle concernant la Gaule Minière.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter les comptes de gestion et les comptes administratifs 2009 et demande au doyen d'âge de bien vouloir le présenter.

Il indique toutefois que sur le plan du fonctionnement, le budget de la commune dégage un déficit de 8 100€ qui devra être comblé par les résultats antérieurs excédentaires qui constituent l'autofinancement nécessaire à l'engagement de travaux.

Il précise en outre, que nous serons très probablement obligés de recourir à l'emprunt pour financer les autofinancements des dossiers en cours, ce qui implique désormais de ne pas envisager la réalisation de projets nouveaux et d'assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement plus rigoureuse.

Le Compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître en section de fonctionnement et en section d'investissement les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	234 949, 31 €
Recettes de fonctionnement:	226 838, 65 €
Déficit 2009 :	8 110, 66 €
Excédent 2008:	<u>109 586, 94 €</u>
Excédent global :	101 476, 28 €
Dépenses d'investissement :	136 581, 47 €
Recettes d'investissement :	94 458, 04 €
Déficit d'investissement 2009 :	42 123, 45 €
Excédent d'investissement 2008 :	1 652, 00 €
Déficit global :	40 471, 43 € (lié à des subventions non encore réglées)

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner et d'adopter le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime adopte le Compte administratif 2009.

3 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES - Habitation - Foncier Bâti - Foncier Non Bâti

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du B.P 2010, de procéder à la révision des taux d'imposition de 2010.

Il indique que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la perte de la T.P ou des attributions d'état qui la remplace, et qui sont perçues par la communauté de communes, il y a lieu d'envisager d'augmenter fort modestement les bases des taxes, et propose les deux options suivantes :

Soit de 2%,

ce qui porte la **Taxe d'Habitation de 6,14 à % 6,26%**, la **Taxe Foncière (Bâti) de 8, 78% à 8, 96%**, la **Taxe Foncière (Non Bâti) de 77, 78 % à 79,34%**.

Le montant global de ces taxes représente un produit fiscal attendu de **41 421 €** ce qui produirait une augmentation du produit attendu **de 812 €**

Soit de 3%

ce qui porte la **Taxe d'Habitation de 6,14 à % 6,32%**, la **Taxe Foncière (Bâti) de 8, 78% à 9, 04%**, la **Taxe Foncière (Non Bâti) de 77, 78 % à 80,11%**.

Le montant global de ces taxes représente un produit fiscal attendu de **41 827 €** ce qui produirait une augmentation du produit attendu **de 1 218 €**.

Il précise que le produit fiscal attendu en 2010, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, et n'est pas de nature à favoriser des investissements nouveaux.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et de passer au vote.

Vote du Conseil :

Le Conseil à la majorité de 7 voix pour et 1 contre, adopte l'option d'augmentation des impôts locaux de 3%

4 - ANDABRE - ACQUISITION D'UNE HABITATION AU HAMEAU DE LA COMBE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les services des domaines du Trésor Public ont accepté de nous vendre l'habitation de feu Madame Selfa à la Combe d'Andabre, cadastrée **AB 342** pour la somme de **16 000 €**.

Il précise que ce logement se compose de deux chambres, salle de séjour, cuisine sur un terrain d'une superficie **de 95m²**, nécessite de gros travaux de restauration.

Il indique que pour les **13 676 m²** de terrain repartis en divers lieu de la commune ,cadastrés, **A 344 –A 507 – A 509 – A 538 – A 539 - AB 287- AN 288 - AB 290- AB 311 – AB 312 - AB 338 - AB 340 - AB 341 – AB 342 et AB 345**, vendus pour la somme de **2 000 €**. Le montant global de cette acquisition s'élève à **18 000 €**.

Il indique que cet immeuble une fois restauré sera destiné à un hébergement locatif communal.

Il propose donc, pour aider au financement de ce dossier, d'affecter les **7 500 €** que vient de nous attribuer le sénateur Couderc, sur sa réserve parlementaire.

Il demande aux membres du Conseil, de bien examiner cette proposition et de l'autoriser à inscrire cette dépense y compris les frais de notaire, au BP 2010 et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de ce dossier et à signer tout acte afférent.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'acquisition de cet immeuble et des terres et autorise le Maire affecter la subvention du ministère de l'Intérieur à ce dossier.

5 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2010 et indique que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées.

Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	336 467 €
Recettes de Fonctionnement	:	336 467 €
Dépenses d'investissement	:	182 870 €
Recettes d'investissement	:	182 870 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime adopte le BP 2010.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2009 qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'Exploitation les résultats suivants:

Dépenses d'Exploitation	:	0, 00 €
Recettes d'Exploitation	:	49, 00 €
Excédent 2009 :		49, 00 €
Résultat 2008 :		75, 65 €
Excédent global :		<u>124, 65 €</u>

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil:

Le Conseil à l'unanimité, adopte le CA 2009

7 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2010 - CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2009, qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	170 €
Recettes de Fonctionnement	:	170 €

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil :

Le Conseil à l'unanimité, adopte le BP 2010.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2009, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants:

Dépenses d'exploitation :	24 585, 94 €
Recettes d'exploitation :	29 680,18 €

Excédent 2009 :	5 094, 24 €
Excédent 2008 :	9 641,18 €
Excédent global :	14 735, 42 €

Dépenses d'investissement :	20 488,90 €
Recettes d'investissement :	25 028,41 €

Déficit d'investissement 2009 :	7 075, 81 €
Excédent d'investissement 2008 :	4 539, 51 €
Déficit global :	2 535, 90 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil:

Le Conseil unanime adopte le CA 2009.

9 - REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que de nombreuses interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable alimentés par les sources communales ont nécessité des investissements importants et qu'il est nécessaire de réactualiser la redevance, afin de ne pas mettre en péril le budget de l'eau et par voie de conséquence le budget général qui le soutient.

Il propose donc de porter le montant de « la redevance de l'eau de « 145 € à 146 € » afin de subvenir aux éventuels travaux sur les réseaux.

En outre, il propose de porter la part fixe de la redevance assainissement pour les résidents des hameaux sous gestion du budget annexe de l'eau communal à 51 €.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire.

10 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. de l'eau potable 2010. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation : 41 146 €
Recettes d'exploitation: 41 146 €

Dépenses d'investissement : 23 031 €
Recettes d'investissement : 23 031 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime adopte le BP 2010 de l'eau potable.

11 - FONDATION DU PATRIMOINE - OUVERTURE D'UNE SOUSCRIPTION EGLISE DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de restauration de l'église Ste Marie de Douch, nous avons passé une convention de souscription avec la fondation du patrimoine afin de recueillir des dons pour aider au financement des travaux de restauration de l'église.

Il indique que la plateforme pour l'encaissement des dons est opérationnelle et la Fondation du Patrimoine est en mesure de procéder avec la commune à la récolte des dons et à l'émission des reçus fiscaux et des lettres de remerciement.

Il précise que les chèques devront être libellés à l'ordre de Fondation du patrimoine –Ste Marie de Douch, datés et signés. Ils seront ensuite enregistrés en Mairie et adressés à la fondation.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir informer le plus grand nombre de nos administrés, de distribuer les imprimés qui vous ont été remis et qui devront accompagner les chèques, afin que la collecte de dons soit la plus prolifique possible.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

12 - ADSL - WIFIMAX - INFO SUR LE DEPLOIEMENT DE NUM'HERAULT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du dernier point qui vient d'être réalisé par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et un technicien de la société qui à en charge l'installation du WIFIMAX sur toutes les communes de la communauté.

Il indique qu'il ressort de cette réunion que pour ce qui concerne la commune de Rosis les installations seront en service EDF dans la deuxième semaine d'avril, ensuite suivies d'une quinzaine de jours de tests.

Il indique que la communauté de communes se propose d'organiser un forum ouvert à tous les habitants des communes de notre communauté **le Jeudi 29 AVRIL à 18 H00** à la Maison pour tous de Fraïsse sur agoût (Le site de l'Ayrolle sera alors en fonction et un test sera fait à cette occasion).

Pour Info des membres du Conseil :

Le Conseil unanime prend acte de l'information.

13 - LE CROS – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande formulée M. Benoit Martin propriétaire au Hameau du Cros, qui souhaite acquérir des parcelles de terrains communaux qui enclavent l'accès à sa propriété.

Il indique aux membres du Conseil que les dites parcelles communales, sont pour partie, entreposées d'encombrants qui nuisent à l'esthétique paysagère de ce site.

Il indique aux membres du Conseil, le souhait de l'intéressé d'acheter à la commune les parcelles suivantes cadastrées H 937 – H 944 – H 945 d'une superficie totale de 3 581 m² qui permettrait son désenclavement.

Il précise que les dites parcelles ne sont pas urbanisables et qu'elles n'ont aucune valeur marchande. Selon l'observatoire foncier du département de l'Hérault le prix moyen des terres rurales se situe à hauteur de 0 ,92€ le m².

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner la requête de l'intéressé et d'émettre un avis sur cette proposition.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable de principe à la proposition du Maire et l'autorise à contacter la personne intéressée afin d'établir un prix de cession.

14 - TRAVAUX DE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des désagréments qu'ont occasionnés les derniers épisodes neigeux où des hameaux et écarts de la commune ont été isolés et certains de nos administrés, immobilisés chez eux faute de déneigement de la voirie communale.

Il indique que la commune n'a aucun moyen matériel de déneigement, mais que les sapeurs pompiers de Combes qui possède une lame chasse neige (dont la commune a participé à l'achat avec la commune de Combes), devra être saisie via le CODIS, pour intervenir le plus rapidement possible et ne pas attendre comme ce fut le cas dernièrement, que le gel rende difficile toute intervention.

Il demande donc au 1^{er} adjoint que dans tous les cas de figure de ce type, de bien vouloir prendre toutes les mesures qui s'imposent pour intervenir le plus rapidement possible.

Il précise qu'en ce qui concerne le sel, qui n'est efficace que lorsque la couche de neige ne dépasse pas 5cm, nous sommes intervenus, à chaque épisode neigeux jusqu'à épuisement de nos stocks, ce qui nous a obligé à en recommander et permis d'intervenir tout dernièrement.

Pour Info des membres du Conseil :

Les Conseillers de la 2^e section de la Commune demandent au Maire de bien vouloir examiner leur proposition d'acquisition d'une lame qui équiperait un tracteur conventionnel pour traiter les voies d'accès des hameaux.

15 - DOUCH - OUVERTURE MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'ouverture de la Maison du Mouflon et du Caroux de Douch le dimanche 4 avril 2010. Elle proposera aux visiteurs toutes les informations concernant le mouflon, la faune et la flore du massif du Caroux.

Il indique qu'un dépliant et des marques pages, invitant les gens à venir découvrir la Maison du Mouflon et du Caroux seront prochainement adressés aux Offices de Tourisme, aux municipalités et à un large public.

Il précise que ce dépliant a été financé par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, dans le cadre du Pôle Excellence Rural « FOREST ».

Pour Info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

16 - MADALE - LITIGE DE PROPRIETE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que dans le cadre du litige de propriété qui nous oppose à la famille Augé à Madale, M. Hervé Harmange géomètre expert foncier, sis 9 rue Frédéric Donnadieu à 34 500 Béziers, a été chargé par la cour d'appel de Montpellier d'une mission dans cette affaire.

Il indique que cette expertise a eu lieu en présence de la famille Bras, Gonzales, Augé, Roques, du Maire, du 1^{er} adjoint assisté par l'avocat de la commune M^l Inqim bert du Cabinet Iris Christol.

A cette occasion le géomètre expert a demandé au Maire de solliciter un devis de travaux auprès d'une entreprise pour l'éventuelle reconstruction du chemin qui a été dégradé volontairement par la partie adverse. Le devis des travaux dont le montant s'élève à **4 900 €** a été établi est adressé à l'expert.

Il indique que le délibéré de cette affaire interviendra dans quelques mois.

Pour Info des membres du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

17 - SYND . MIXTE D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE -TRANSF.DECOMPETENCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu du fait que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc possède la compétence environnement, notre commune doit transférer cette compétence à la communauté de communes et siègera dans cette structure en représentation substitution.

Il indique donc, compte tenu de ce transfert de compétence, que la communauté de communes à partir de cet exercice budgétaire, s'acquittera désormais de la participation aux frais de fonctionnement et d'investissement qui lui sont réclamés (soit un montant global de **2 336 €**)

Il propose aux membres du Conseil de transférer notre compétence environnement pour l'entretien des berges de la Mare du Casselouvre et du Peyrogas, à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information et émet un avis favorable au transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc

18 - ANDABRE – PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que sur sa proposition, le projet d'enfouissement des réseaux basse tension, d'électrification rurale et des Télécom a été retenu par la commission d'électrification rurale de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il rappelle que ce projet compte tenu de son importance sur le plan du financement, sera réalisé pour cette première tranche de l'habitation proche du Pont Vieux d'Andabre, jusqu'à la Mairie y compris l'arrière de la Mairie.

Il indique que pour ce qui concerne cette tranche de travaux d'enfouissement des réseaux réalisés dans le cadre du FACE Hérault 2010, le coût de la dépense s'élève à **69 431,44 € hors taxes**

Il indique également que l'éclairage public concernant ce projet a été accepté par la commission d'électrification pour un montant de **26 755 € HT** soit un montant global de ce dossier qui s'élève à **96 186,44 € Hors Taxes**

Il précise que la commune pour permettre la réalisation de ce projet, a accepté le principe de participer financièrement à hauteur de **12 000 €** sur ses fonds propres.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable au financement communal de l'éclairage public Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

19- CCMHL - ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2010

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la présentation du Budget 2010 la Communauté de Communes attribuera à notre commune au titre de **la dotation de solidarité communautaire la somme de 9 579,86 € pour l'exercice 2010.**

Il rappelle que c'est quasiment une augmentation de **50%** par rapport à la DSC de 2009, due en partie à l'augmentation de recettes.

Pour Info des membres du Conseil

Le Conseil prend acte de l'information.

20 - REACTUALISATION DU SITE INTERNET COMMUNAL www.rosis-languedoc.com

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, après cinq années d'existence, de procéder au toilettage du site internet de la commune : <http://www.rosis-languedoc.com>.

Cet outil de communication enregistre plus de **3 500 visites par mois**, Il a cependant besoin d'être réactualisé afin d'être rendu plus attractif, d'être plus performant et plus vivant.

Il précise que toutes les personnes qui ont visité ce site ne tarissent pas d'éloges à son sujet et de nombreux appels, lors des réservations de nos hébergements, témoignent de tout l'intérêt qu'il suscite.

Il indique que, pour maintenir et développer ces objectifs, il a pris contact avec le webmaster du site qui s'engage à entretenir, animer et actualiser le site pour **un loyer annuel de 300 €.**

Il propose donc aux membres du Conseil, d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

21 - GITES DE FRANCE - RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT 3 EPIS DU GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la visite contrôlée d'une équipe des gîtes de France en charge de constater si l'état de notre gîte communal est en adéquation avec le cahier des charges et mérite de conserver l'agrément 3épis.

Il indique que cette équipe accueillie par le 1^{er} Adjoint, a fait l'éloge de notre gîte communal pour ses équipements sanitaires, ses ustensiles de cuisine sa literie et son environnement.

Il indique en outre que la responsable de cette équipe nous fait savoir, que compte tenu que nous fournissons les draps et un équipement de qualité, le prix de la nuitée est largement en dessous du prix du marché pour ce type d'hébergement et suggère de porter **la nuitée de 14 à 18 €**, tarif qui sera légalisé par une délibération courant octobre.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire d'augmenter la nuitée à compter du 1^{er} Janvier 2011, mais propose de ne l'augmenter que de deux euros, soit 16€ la nuitée.

Andabre :

- **La 1^{ère} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification rurale**, d'éclairage public et des télécom, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes débuteront dans le courant du mois de juillet.
- **Un devis de travaux** a été demandé pour le projet de restauration **de la cour d'honneur de la mairie**, qui présente des signes de dégradations importants, et qui est régulièrement inondée à chaque épisode pluvieux. Cependant avant tout travaux de restauration, **les deux terrasses et escaliers de la Mairie devront être traités.**
- La mise en place du **système d'électrification de la cloche de l'église St Charles d'Andabre** a été commandée à l'Entreprise France Carillon d'Hérépian. Son installation est prévue pour cet été.
- **Les travaux de remise en état des chemins de randonnée communaux** de la serre des Maures au à la Combe d'Andabre via le portail de Roquandouïre se poursuivent. Le GR 653 (St Jacques de Compostelle) qui initialement passait par la RD21 a été débalisé. Il emprunte désormais le chemin de Mounis à partir d'Andabre en direction de Castanet le haut.
- **Les travaux de restauration d'une partie de la Route du calvaire** face au cimetière, sont programmés .Ils débuteront dès que possible.
- **Les travaux concernant la station d'épuration** se poursuivent, elle devrait être livrée courant Mai, si les conditions atmosphériques sont favorables.

La Palisse :

- **Un devis de travaux** vient d'être sollicité auprès de l'entreprise de T.P Roger pour la **remise en état du petit ponceau** avant l'entrée du hameau , qui présente des dégradations importantes qu'il y a lieu de restaurer dans l'urgence.
- **Un devis** a également été demandé à cette entreprise **pour restaurer la voirie communale** à l'intérieur du hameau qui est particulièrement dégradée et mettre en place **un réseau de transport et de raccordement des eaux usées.**

Madale :

- **Ordures ménagères** - Les plateformes en béton destinées à accueillir les Points d'Apports Volontaires des multi matériaux sont terminées. A Madale, il reste à construire l'emplacement destiné à accueillir les Ordures ménagères brutes.

Les Avels :

- Les travaux de remise en forme de béton à l'entrée du chemin des Avels seront prochainement réalisés sous la responsabilité du 1^{er} adjoint.

Rosis :

- **Alimentation en eau potable** - Les travaux pour déterminer à partir du captage de la source communale de Rosis, les raisons pour lesquelles le bassin n'est plus alimenté par la source, sont en cours. Une fois cette partie du réseau traitée, nous examinerons pour mieux les traiter les causes de la turbidité d'une partie du réseau dans le bas du hameau.

Lafage :

- **Les travaux de restauration du Moulin** à eau de lafage vont débuter cette semaine.

Le Maire

Jacques MENDÈS